



MISSION SUR LES STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

(Du 27 au 31 août 2018 – à Dakar, Sénégal)

SYNTHESE DES RESULTATS ATTEINTS

Le Centre régional d'assistance technique du Fonds monétaire international (FMI) pour l'Afrique Centrale (AFRITAC Centre - AFC) a organisé, du 27 au 31 Août 2018, une mission d'immersion au profit des cadres camerounais en charge de l'élaboration du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE), au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan du Sénégal, sur le thème : « **La transposition et la mise en œuvre de la directive N°10/2009/CM/UEMOA portant Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)** ».

C'était une mission d'imprégnation dans l'un des pays de l'Union Monétaire et Économique de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) à avoir adopté et mis en œuvre la Directive N°10/2009/CM/UEMOA portant TOFE. La mission était encadrée par deux personnes-ressources, à savoir : (i) le Conseiller Résident en gestion des Finances Publiques d'AFRITAC Centre, qui accompagnait la délégation camerounaise ; et (ii) le Chef de Division des Etudes Economiques et des Statistiques (DEES) à la Direction Générale de la Comptabilité et du Trésor (DGCPT), qui s'occupe de la production du TOFE et qui faisait office de point focal du Ministère pour cette mission.

Les résultats atteints sont :

1. les contacts fructueux noués entre les membres de la délégation camerounaise et leurs collègues du Sénégal, qui pourront être mis à profit relativement à la mise en œuvre des directives communautaires sur les finances publiques, notamment dans la migration du TOFE suivant le MSFP 2001/2014 ;
2. l'imprégnation des membres de la délégation camerounaise par rapport au processus de migration, l'organisation mis en place par leurs pairs Sénégalais pour l'élaboration du TOFE basé sur le MSFP 2001/2014.
3. la mise à disposition de la documentation et des maquettes relatives au processus et aux outils de confection du TOFE selon le MSFP 2001/2014, conçus par leurs pairs sénégalais
4. les connaissances acquises par les membres de la délégation camerounaise, qui seront certainement capitalisées, relativement aux différents outils conçus par leurs pairs sénégalais pour la confection du TOFE des différents secteurs et du TOFE consolidé du secteur publique suite à la description desdits outils et aux échanges qui en ont résulté.
5. l'identification par les membres de la délégation camerounaise du mécanisme mis en place par leurs pairs sénégalais pour le suivi des financements extérieurs, qui permet de s'assurer de la constitution effective des actifs non financiers (ANF), mécanisme à capitaliser au Cameroun.